

Réf: Dossier 440893

Avis de constitution

SOCIETE « ANAHHA GOLD »

Siège ABIDJAN, Plateau boulevard cardes SIPF, cité
Ran logement H9, en face du conseil constitutionnel, Lot
00, Ilot 00

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 06/08/2025, et enregistrés au CEPICI le 19/08/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ANAHHA GOLD »

Objet :

- Achat et Vente d'or ;
- Import-Export.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée.
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 10,000,000 F CFA divisé en (1000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 1000 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN, Plateau boulevard cardes SIPF, cité
Ran logement H9, en face du conseil constitutionnel, Lot
00, Ilot 00

Dirigeant(s) M YASSINE ALI (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-04532 du 11/09/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°55853/GTCA/RC/2025 du 11/09/2025

